



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**DONATION KIJNO - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION ARTISTIQUE AVEC  
L'ASSOCIATION COULISSES**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, souhaite proposer, à partir de ses équipements, une programmation culturelle variée sur l'ensemble du territoire,

Considérant que dans le cadre de la valorisation de la Donation Ladislav Kijno, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay organise des manifestations de mise en lumière de celle-ci avec des artistes qui s'inscrivent dans une démarche répondant à ses missions visant à diffuser les messages de Kijno sur l'ouverture au monde, la découverte de la culture d'autres pays et des disciplines artistiques variées, pour tous publics,

Considérant qu'au titre de la programmation 2023, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay organisera une manifestation le samedi 14 octobre 2023 dans le cadre des Dimanches de Kijno et proposera au public une lecture de textes sur le thème « AU DELÀ DES FRONTIÈRES » présentée par l'association CoulisSES.

Considérant que l'association CoulisSES présente les qualités requises pour proposer une lecture de textes sur le thème « AU DELÀ DES FRONTIÈRES »,

Considérant qu'en application de l'article R 2123-1 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association CoulisSES dont le siège social est au Palace-Comédie de Béthune à Béthune (62400), 138 rue du 11 Novembre, ayant pour objet une représentation d'une lecture de textes sur le thème « AU DELÀ DES FRONTIÈRES » le samedi 14 octobre 2023, à 20h, à l'antenne de la Communauté d'Agglomération située à Nœux-les-Mines et ce pour un montant total de 300 euros net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association CoulisSES dont le siège social est au Palace-Comédie à Béthune (62400), 138 rue du 11 Novembre, ayant pour objet une représentation d'une lecture de textes sur le thème « AU DELÀ DES FRONTIÈRES » le samedi 14 octobre 2023, à 20h, à l'antenne de la Communauté d'Agglomération située à Nœux-les-Mines et ce pour un montant total de 300 euros net de taxes,

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **31 JUIL. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué.



**DAGBERT Julien**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le **1 AOUT 2023**

Et de la publication le **1 AOUT 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**